

adjudication chauffage

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 1^{er} juillet 1936

Le Conseil fixe la date du 8 aout à 14 heures, pour l'adjudication de 80 tonnes de galettes et de 1.300 Kgs d'anthracite charbon pour le chauffage de la Mairie et des classes, désignant M. le Maire et M. Constant et Boulante pour assister M. le Maire.

avenant de modification

au contrat de l'éclairage de l'éclairage,

M. le Maire présente un avenant de modification au contrat de l'éclairage.

Le Conseil décide d'en renvoyer l'étude à la commission de l'électricité.

Allocation Richard

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 1^{er} juillet 1936

Le Conseil décide à l'unanimité la mise à la retraite de M. Richard, cantonnier de la voirie urbaine, et vu les 32 ans de service municipaux, lui voit une allocation annuelle de 9.000 francs. à partir du 1^{er} juillet 1936, cette somme devant être renouvelée tous les ans s'il y a lieu.

Nomination d'unnouveau cantonnier

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 1^{er} juillet 1936

Le Conseil autorise M. le Maire à nommer un cantonnier de la voirie urbaine en remplacement de M. Richard, au traitement annuel de 9.685^f 80, à partir du 1^{er} juillet 1936.

semaine de 40 heures

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'organiser les services municipaux pour l'application de la semaine de 40 heures, et pour les congés annuels.

Chemin de la Gouttière

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 1^{er} juillet 1936

Le Conseil décide à l'unanimité de faire exécuter un égout d'assainissement, sous le chemin rural N° 38, dit de la Gouttière, entre le sentier rural N° 9, et la maison de M. Mongeannet, sur une longueur de 76 mètres, de faire appel à la concurrence, les crédits nécessaires, soit 8.000 fts environ, à prendre sur l'article entretien des chemins ruraux de l'exercice en cours.

travaux d'aménagementdu stade

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 18 juillet 1936

Le Conseil décide de fermer les portes du Stade pour éviter les déteriorations, et de faire nettoyer par les cantonniers, le terrain qui entoure le terrain de jeux, et de faire mettre en pente douce la butte qui se trouve au bout de la rue de la Chaumière.

Le Conseil décide de faire exécuter le branchement d'eau par la S^e L'Isonnaise, dont le devis se monte à 1.800 fts environ, à prendre à l'article de l'exercice en cours. entretien du Terrain de Jeux, les travaux de canalisations jusqu'au vestiaire et l'aménagement du lavabo, étant assez coûteux, seront envisagés à une époque ultérieure.

Le Conseil décide de faire aménager les W. C. accepté le devis de M. Colin, le montant à 9.585 fts, et de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de disposer pour ce travail de la somme de 8.000 francs, prévue au budget de 1936 à l'article 26, pour Remboursement des frais exposés par les membres du Conseil à l'occasion de déplacements pour missions officielles, les membres du Conseil faisant à l'unanimité abandon de cette somme.

canalisation d'eau

L'ancienne canalisation d'eau de la crèche étant devenue inutilis-

de la Léreche

30 Juin 1936
11 juillet 1936

ble par suite du changement de pression, le Conseil décide de faire refaire une canalisation neuve, et accepte le devis de M. Colin se montant à 3.250 francs et le devis de la St^e Lyonnaise pour le branchement se montant à 904 francs, à verser à l'article de l'exercice en cours pour entretien des Bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal d'Orsay.

Vu le vote du Conseil général en faveur de l'érection du hameau de Lozérie en commune.

Proteste énergiquement contre toute amputation d'une partie du territoire de la commune d'Orsay, au profit de l'érection probable de la nouvelle commune, comme l'avait déjà fait la commission dans sa séance du 23 aout 1935.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Jacquet-Lagrèze, protestant contre M. Lorin, qui n'a pas mis le lotissement du Bois du Roi en viabilité complète, qui devrait être terminée à ce faire en eau et en électricité. Le Conseil décide de renvoyer la question à la commission des lotissements.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. M. René Delahaye conseiller municipal et Videlaine, ingénieur, pour obtenir toutes pièces et renseignements nécessaires sur le puits artésien, auprès de la Société Lyonnaise, Layne France et tous autres.

M. Delahaye demande au Conseil d'encourager que la cantine fonctionne toute l'année dès la rentrée d'octobre. Le Conseil décide à l'unanimité de convoquer la commission scolaire et de consulter les personnes qui gèrent la Caisse des Ecoles.

Après échange de vues, le Conseil décide d'inviter M. Du clos, député de Seine et Oise, à la distribution des prises.

Deux demandes admises, une refusée.

Une demande admise en première partie, deux en seconde partie une demande refusée

Trois demandes acceptées.

S'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19^h30.

Le 28 Juillet 1936.

Convocation du Conseil Municipal pour le 2 aout 1936 à 9^h30 à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Réunion du 2 Août 1936

Le deux cent mil neuf cent trente six, à 9^h30, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, maire, Cholel, Chardier Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flusin Lefèvre, Delbès, Fouat, Flavie, Goussaint, Bouguen, Baudry Courtin, Boutout, Dupré, Delahaye.

Absent : M. Bagot.

Absents excusés : M. Broc, Fermequerme.

Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui donne lieu à quelques observations.

Monsieur Magnier fait remarquer que le compte-rendu de cette séance tenu par le secrétaire a été brisé du fait que les observations concernant les 22.000 francs des travaux du cimetière n'ont pas été enregistrées, il demande à déposer une motion.

Après les observations du Maire et l'intervention du secrétaire faisant remarquer aux membres du Conseil qu'il se place au dessus de l'Assemblée pour rédiger avec impartialité les comptes rendus des séances, la motion de M. Magnier est rejetée par 14 voix contre 5 et 1 abstention.

Messieurs Delahaye et Magnier font remarquer également que la protestation de M. Lambertie est incomplète.

Après échange de paroles, le procès-verbal est mis au vote et est accepté par 1^e voix contre 3.

Le Conseil,

Vu les bilans et devis de construction d'un marché couvert

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 Mars 1936, décidant la construction de ce marché et l'achat du terrain nécessaire,

Vu la déclaration d'utilité publique du 30 Juin 1936.

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à résorber une partie du chômage qui sévit à Orsay, principalement dans le bâtiment et que le marché tel qu'il existe actuellement à proximité des écoles publiques, est une grave atteinte à l'hygiène.

Considérant d'autre part qu'il est urgent de faire effectuer les travaux de mise en viabilité de certaines voies de la commune

Délibère,

Autorise Monsieur le Maire par 12 voix contre 9, à contracter un emprunt de 600.000 francs à la Banque de crédit aux communes, au taux aussi réduit que possible, remboursable en 30 ans.

Cet emprunt est destiné à l'achat du terrain, la construction

Emprunt de 600.000 francs
pour construction du
marché couvert et
travaux de voirie

du marché couvert et le surplus à la mise en valeur de certaines rues de la commune.

Il sera garanti par le vote de centimes additionnels, couverts eux-mêmes par le produit des droits de place du marché.

Le Conseil demande en outre que cet emprunt soit bonifié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11^h

~~H. M. - P. Fouqueray Delézien Denham Le Borgne~~
~~H. M. - P. Fouqueray Denham Le Borgne~~
~~W. Apri Bruguière Grasset~~
~~W. Apri Bruguière Grasset Denham Le Borgne~~

Le 1^{er} septembre 1936

Convocation du Conseil Municipal pour le 5 septembre 1936 à 14^h30 à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Le Maire

Réunion du 5 septembre 1936

La majorité des membres du Conseil n'étant pas présente une deuxième convocation sera envoyée pour le dimanche 10 septembre à 8^h30.

Etaient présents M. M. Decauville, Marie, Cholet, Leborgne adjoint, Blanchet, Magnier, Lefevre, Delles, Constant, Hemmigrave, Baudouin, Delahaye.

Le 5 septembre 1936

Convocation du Conseil Municipal en séance extraordinaire pour le jeudi 10 septembre à 8 heures, et en séance ordinaire pour le dimanche 10 septembre à 8^h30 à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Réunion du 10 septembre 1936

Le dix septembre mil neuf cent trente six, à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leborgne, adjoint.

Etaient présents, M. M. Leborgne, Deschamps, adjoints, Leroux, Magnin, Lefèvre, Delbès, Fourat, Favre, Ceroc, Coustant, Hennegrasse, Bouquin. Autres. Dubre.

Absents excusés : M. Decayville, Blanche, Boudoule, Chabat, Cholef,

Absents : M. Charlier, Flutin, Laglon, Cousin

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant
lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Projet de base de Répartition des dépenses
Monsieur Leborgne donne connaissance à l'assemblée de la répartition des dépenses du la délibération du Syndicat de l'Yvette, du 27 juin 1936, prof. Syndicat de la rivière dant de modifier la répartition des frais généraux et de curage.
l'Yvette

Le Conseil,

Sur le rapport de la commission des travaux, laquelle avait chargé M. M. Leborgne, adjoint et Delbès, conseiller municipal, d'aller à la Mairie de Gif, prendre connaissance du dossier d'enquête, mission qui ils ont accomplie, le 8 décembre 1936.

Considérant que les travaux de curage et d'entretien de la rivière d'Yvette, sont confiés à un Syndicat forcé, créé et fonctionnant conformément aux prescriptions d'un décret en Conseil d'état, en date du 10 février 1933.

Que l'article 15 de ce décret enumère les formalités à accomplir pour porter à la connaissance des intéressés, les bases de répartition des dépenses ainsi que les modifications à apporter aux bases de répartition.

Qu'une enquête de 15 jours qui se termine le 12 septembre courant est actuellement ouverte à la Mairie de Gif, siège du Syndicat sur un projet de modification à apporter à la répartition actuelle des dépenses.

Que contrairement aux prescriptions du 4^e alinéa, de l'article 15 du décret du 10 février 1933, le dossier n'est pas complété par l'Etat Général des intéressés, portant en regard du nom de chacun d'eux, la proportion dans laquelle il doit être imposé.

Cet état doit comprendre :

1^o Les noms des usiniers et la force en chevaux valeur de leur chute.

2^o Les communes intéressées avec le nombre des habitants de chacune d'elles.

3^o Les propriétaires intéressés ainsi que la longueur des rives leur appartenant.

4^e Les propriétaires dont la longueur des rives devra être quadruplés.

A défaut de ces renseignements, la commission des travaux est dans l'impossibilité d'indiquer dans quelles proportions, la commune d'Orsay, sera imposée à l'Avenir.

Ce, la commune est intéressée aux dépenses du Syndicat à deux titres : d'abord comme collecteur, ensuite comme propriétaire riverain.

Délibération :

Demande l'annulation de la procédure irrégulière qui a été engagée.

Autorise, Monsieur le Maire, ou son délégué à transcrire la présente délibération sur le registre déposé à cet effet à la Mairie de Gif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Réunion du 13 Septembre 1936

Le treize septembre mil neuf cent trente six, à 8^h 30. Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne, Detchampt adjoints, Blanquet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Dellez, Fourat, Proc, Constant, Hennegraeve, Bouquin, Vautes, Bautante, Dupré, Delahaye.

Absents excusés, M. M. Thulin, Laglon, non excusés : M. M. Flavie, Courbin, Chardier.

Correspondance : Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Lettre Dupré : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dupré, demandant que l'électrification du Hameau de Courtabœuf soit envisagée.

Le Conseil décide de faire une demande gratuite du Genie Rural pour étude d'un avant-projet d'électrification du Hameau de Courtabœuf, et demande de Subvention.

Solicite la bienveillance de Monsieur le préfet de Seine et Oise pour transmettre cette demande au Ministère de l'Agriculture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé Curan informant le Conseil qu'il a l'intention de faire poser dans l'Eglise

Lettre de l'Abbé Curan

réé le 15 Sept 1936

réé le 15 Sept 1936

un appareil à feu continu Michel Perret et sollicitant une aide financière de la commune.

Le Conseil autorise cette installation sous réserve qu'elle sera faite en accord avec M. Colin, architecte de la commune, et accorde pour 11 voix contre 6, une somme de 500 francs à M. le Curé Lurian, pour l'aider à faire cette installation qui constitue une amélioration dans un bâtiment communal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bessens, directeur de l'association Syndicale autorisée du Val d'Orsay, demandant que le service des ordures minagères soit assuré dans les rues de son lotissement.

Le Conseil renvoie cette question à l'étude de la commission des Travaux qui devra en même temps envisager l'enlevage des ordures dans les autres rues de la commune où ce service n'est pas fait.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'horticulture sollicitant une subvention pour la distribution des récompenses de son exposition.

Le Conseil vote à l'unanimité une somme de 100 francs à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Huet, sollicitant l'autorisation de mettre un panneau publicitaire sur l'emplacement libre appartenant à la commune face le cimetière.

Le Conseil décide à l'unanimité de refuser cette autorisation.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Préfet de Seine et Oise, de faire contrôler la nature et la qualité du gaz par les soins du Service des Mines, suivant la circulaire du 10 juillet 1936.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Godard, indiquant que la Rue Pasteur et la rue du Coteau, ont été dénommées Rue de la Colline et Rue Marc Godard par le Syndicat du Coteau.

Le Conseil charge la commission des Travaux d'étudier cette question.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Hubert demandant la cession par la commune d'une parcelle de terre formant le plan coupé de son terrain, sis Rue Aristide Briand.

Le Conseil refuse cette demande ne pouvant supprimer un plan-coupé.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie refusant pour la seconde fois, la nomination d'un professeur spécial de culture physique, mais disant qu'il pourrait autoriser l'organisation de séances du jeudi et du dimanche consacrées à des exercices de gymnastique rythmique et aux sports.

Le Conseil désigne une commission sportive pour étudier la question composée de M. M. Deschamps, Magnier, Delbès, Dupré, Coussaint, Faurat, Ronnegrave.

Lettre Bessens

Lettre St. d'Horticulture

15 Septembre 1936

15 Septembre 1936

Lettre Huet

Contrôle de la nature et de

la qualité du gaz

15 Septembre 1936

Lettre Godard

Demande Hubert

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie

Pétition contre les agressions

voyé le 19 Sept 1936
à la 19

M. le Maire donne lecture d'une pétition contre les agressions répétées sur le territoire de la commune et demandant que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des habitants d'Orsay.

Lecture est donnée de différentes lettres envoyées par M. le Maire restées sans effet.

Le Conseil charge M. le Maire de demander à M. le Préfet de Seine et Oise qu'une enquête soit faite par un inspecteur de la police mobile et vote les crédits nécessaires à cet effet.

Avenant avec le Sud-Lumière

Le Conseil décide de faire faire un complément d'étude par la commission des Finances qui se réunira le Samedi 19 septembre à 16 heures.

Off. Larnaud, ingénieur du Sud-Lumière sera convoqué à cette réunion.

Limite d'autorisation des constructions en bois

voyé le 15 Sept 1936

Décide de limiter à dix ans, les autorisations de construire des maisons en bois.

Complément de crédit pour achat de prix

voyé le 15 Sept 1936

M. le Maire informe le Conseil que le crédit de 5.500 francs prévu au budget primitif pour achat de prix a été insuffisant et qu'un complément de 1.581 francs soi est nécessaire.

Le Conseil vote ce complément de crédit et décide que l'excédent entre le total des dons recueillis et le montant des livrets de Caisse d'épargne sera reversé par la Caisse des Ecoles à la commune.

Mise en viabilité de l'Avenue Saint-Laurent

voyé le 19 Sept 1936

M. le Maire expose au Conseil que les travaux de mise en viabilité de l'avenue St Laurent doivent être entrepris dans le plus bref délai.

Que le devis établi monte à 169.400 francs pour la partie comprise entre la rue Serpente et l'Avenue d'Orgeval, dont moitié à la charge de la commune et moitié à répartir proportionnellement entre les associations syndicales autorisées de la 1^{re} et de la 3^{me} partie du Parc d'Orsay.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Dumas, indiquant que son association aura en caisse fin 1936, 30.000 francs, d'autre part la commune est autorisé par délibération du 8 juillet 1936, approuvée par M. le préfet de Seine et Oise, le 18 juillet à disposer d'une somme de 35.000 francs, soit un crédit disponible de 65.000 francs permettant de ne pas attendre la réalisation de l'emprunt en cours, pour commencer les travaux.

Le Conseil décide de faire effectuer la mise en viabilité de l'Avenue St Laurent jusqu'à sa jonction avec le R.V. N° 188, fixe l'adjudication au 1^{er} octobre 1936, à 15 heures, désigne M. M. Leroux et Bontaut pour assister M. le Maire, et sur la demande de M. Delahaye, une affiche sera adressée au Journal "Le Bâtiment".

Goudronnage de la Rue Serpente et divers

voyé le 15 Sept 1936

Le Conseil est d'accord pour faire effectuer les travaux de goudronnage de la rue Serpente, dont le devis de M. Collot se monte à 4.201.10, et à la demande de M. Lebouque, d'une partie de la

à la 1^{er} Sept 1936

Rue de Bellevue et la réfection des trottoirs dans l'avenue du Maréchal Joffre et autorise M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs faisant le meilleur prix, à prendre à l'article du budget pour entretien des rues, quais et places publiques, cette dépense s'élevant à 2.500 frs environ.

Le Conseil décide de demander des renseignements complémentaires aux contributions indirectes, avant d'autoriser M. le Maire à passer une convention pour la perception du droit des pauvres dans la commune.

Droit des pauvres

Achat de terrain pour le marché

Envoyé le 19 Sept 1936
Reçu le 24 Sept 1936

L'achat du terrain pour la construction du marché connaît approuvé le 29 Mars 1936, et déclaré d'utilité publique, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à traiter avec M. Justaume, au prix de 80 frs le mètre, le vote à main levée donne les résultats suivants, 9 voix pour et 9 voix contre, M. le président déclarant voter pour et sa voix étant prépondérante, le vote est approuvé.

Après plusieurs interventions l'accord n'ayant pu se faire pour le vote, M. le Maire informe le Conseil qu'il sera convoqué ultérieurement pour permettre à la majorité de se prononcer par un nouveau vote.

Accepte les devis suivants pour fournitures de matériel à la subdivision des sapeurs pompiers d'Orsay :

R. PCNS, tuyaux	3.480 frs
LEROUX, bottes cuir	1.650 frs
LESUEUR, vestons cuir	1.833.75
AUTO ACCESSOIRES, bottes caoutchouc	825.--
MONSANTLANT, moto pompe portative	2.500.--
GIROULT, équipement	3.682.--
	13.970.75

Autorise Monsieur le Maire à traiter avec ces fournisseurs.

Attendu que le crédit prévu au budget primitif de 1936, pour Achat et entretien du matériel des pompiers, n'est que de 12.000 frs, c'est à dire insuffisant pour faire face à ces dépenses qui sont de première nécessité et en même temps à l'entretien du matériel pendant le cours de l'année.

Décide à l'unanimité de solliciter une subvention de l'Etat et s'engage à prendre à sa charge le montant de la différence entre le total de la dépense et la subvention éventuelle de l'Etat.

Le Conseil désigne M. Lefèvre et Seraux, pour établir la liste des électeurs à la Chambre et au Tribunal de Commerce.

Le Conseil vote une subvention de 100 frs à l'Yvette Sportive pour la participation à la Fête du Guichet, à prendre à l'article du budget pour Fête du 14 juillet et autres fêtes publiques.

Le Conseil, vu le rapport de M. Lemere, chef de musique sur la gratuité des Cours de Solfège, autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater la subvention prévue au budget primitif pour Subvention à la Fanfare ou le rapport de M. Lemere sur la gratuité des Cours de Solfège.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à mandater la subvention prévue au budget primitif, pour financer l'indemnité à M. et Mme Darié.

Le Conseil vote un crédit de 800 frs à prendre sur les fonds

pour surveillance de la cantine libre de l'exercice en cours, pour indemnité aux instituteurs et institutrices pour la prolongation de la cantine scolaire 1935-36, c'est-à-dire à M. M. et Mmes Richard et Darié, 150 frs chacun, à M. Haertman, 100 frs, à Mmes Gauthier et Bayot, 50 frs chacune.

M. le Maire présente une facture de M. Galland pour travaux

Elections au Tribunal de commerce

Subvention à l'Yvette sportive pour la Fête du Guichet (Reçu le 19.9.36)

Envoyé le 15 Sept 1936

Reçu le 17 Sept 1936

Indemnité à M. et Mme Darié

Envoyé le 15 Sept 1936

Reçu le 17 Sept 1936

Indemnité aux instituteurs

pour surveillance de la cantine

Envoyé le 15 Sept 1936

Reçu le 17 Sept 1936

factures Galland

Envoyé le 15 Sept 1936

Reçu le 17 Sept 1936

et fournitures faites en 1935 pour le Monument aux Morts et le terrain de feux, dont le montant est de 995 francs. Le Conseil est d'accord pour le paiement de cette facture et vote un crédit de 995 francs, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Lavor de la Rue de Lozère

Lecture est donnée d'une pétition du parti social de la Santé publique relative au Lavor de la rue de Lozère ainsi que d'un rapport de la commission des Travaux, dont quelques membres sont pour la suppression de ce lavor.

Après interventions de plusieurs membres du Conseil,欲する pour apporter au contraire un remède pour le rendre utilisable, M. M. Leroux et Bautista proposent un projet qui sera étudié et soumis à une prochaine séance.

Lecture est donnée d'un rapport de la commission qui ~~est~~ est favorable à cette installation.

Le Conseil demande au Syndicat Bures Orsay, de prendre une délibération pour le remboursement de l'avance nécessaire à l'installation de l'eau et de présenter un dossier complet.

Lecture est donnée d'une pétition du Parti Social de la Santé publique au sujet des classes surpeuplées. Le Conseil décide que la construction d'Ecoles provisoires sera étudiée par la commission scolaire.

M. le Maire donne lecture d'un rapport de M. Carrière, agent voyer, relatif à l'assainissement du Chemin 36.

Le Conseil, après avoir envisagé les trois solutions proposées, choisit à l'unanimité la première, c'est-à-dire l'établissement d'un caisson transversal ou égavage pour envoyer les eaux dans l'Impasse de Verdun et de là dans la tranchée de la voie ferrée, sous réserve de l'approbation de la Cie du P.O.

M. Lorin devant installer l'eau et l'électricité dans son lotissement, le Conseil décide qu'une mise en demeure de terminer ses travaux lui sera adressée.

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de Canalisation d'eau de la Rue Mademoiselle seront commençés dès les premiers jours d'octobre par la St^e Réformate.

Une lettre sera adressée à la compagnie pour que l'éclairage soit mieux surveillé que les années précédentes.

M. le Maire informe le Conseil qu'une contravention a été dressée à la St^e Réformate pour la construction d'un garage rue de l'Yvette, il faut donc en attendre le résultat.

Le Conseil décide qu'une lettre sera envoyée à M. Bourbon pour le mettre en demeure d'enlever le bêlage qui gêne le passage dans l'avenue St Laurent, au droit de sa propriété.

À la demande de M. Croc, le pourtour du stade sera aménagé pour faciliter le passage en nivellant plus régulièrement le terrain.

Canalisation d'eau Allée du G^r Officier

Construction de nouvelles écoles

Travaux d'assainissement du Chemin 36

enlevé le 19 Septembre 1936

Lotissements Lorin

Canalisation d'eau Rue Mademoiselle

Éclairage Gaz

Parc de la St^e Réformatrice des Baux

affaire Bourbon

Fermerture du Stade

Colonie de Vacances

M. Magnier faisant remarquer que certains bruits ayant couru que quelques enfants auraient été maltraités et demandant qu'un enquête discrète soit faite, afin d'éclairer le Conseil pour l'an prochain.

M. le Maire rend compte qu'il est allé voir les enfants à la Colonie et qu'il a constaté leur bonne tenue et la propreté de l'établissement. Les enfants questionnés se sont déclarés satisfait. Avis favorable aux trois demandes présentées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12^h 30

Le quinze septembre 1936 convocation du Conseil Municipal en séance extraordinaire pour le dimanche 20 septembre à 10 heures, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour

Le Maire

Réunion du 20 Septembre 1936

Le vingt septembre mil neuf cent trente six, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chantel Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Fleuri Léon, Delbe, Faure, Favre, Leroc, Coustant, Hennegraeve, Bouquin, Nauvez, Caubin, Boudoule, Dupré, Delahaye.

Absent excusé : M. Cagnot.

Le Conseil choisit pour Secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Marché Achat de terrain M. Leroux fait remarquer qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le vote de la précédente séance, qui se trouve acquis du fait de la voix prépondérante du président.

Tous les membres du Conseil sont d'accord à ce sujet.

Goudronnage M. Leborgne précise que des réfections au goudronnage seront faites également dans différentes rues de la commune.

Adjudication pour construction du Marché couvert Le Conseil fixe au Samedi 7 Novembre à 15 heures, l'adju-

187

21 Sept " 1936
22 " " 1936
23 " " 1936

dication pour construction du Marché couvert et désigne M. H. Blanchet et Leborgne pour assister M. le Maire à cette adjudication.

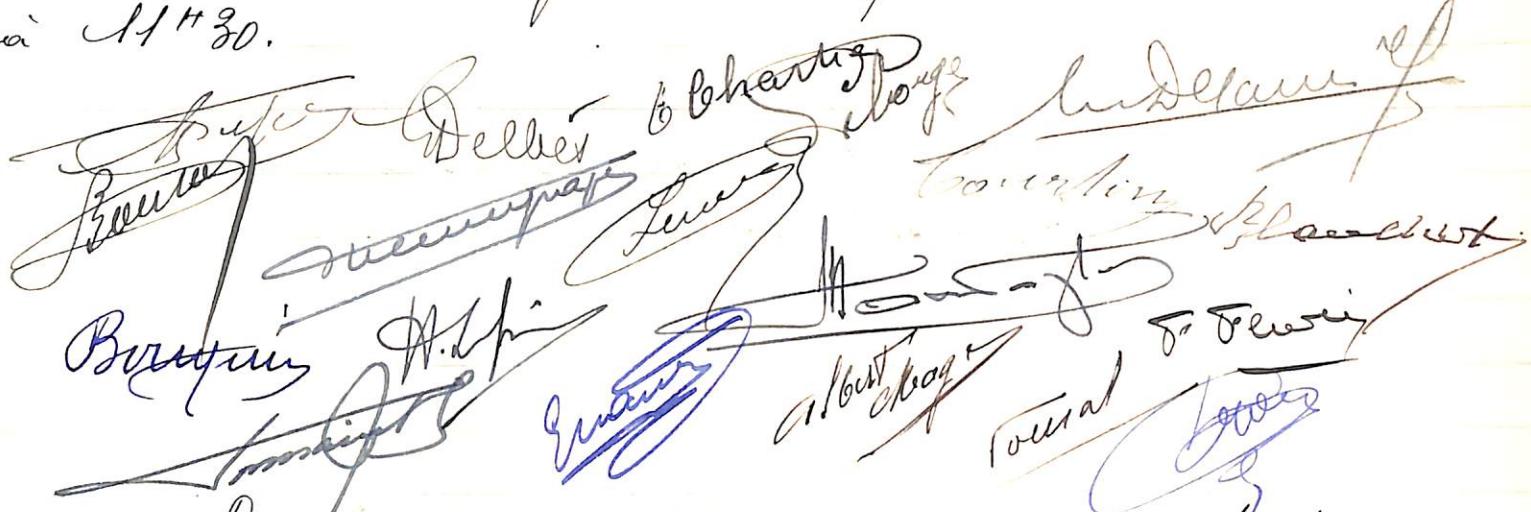
À la demande de M. Delahaye, une clause sera insérée au cahier des charges, relative à l'obligation pour l'entrepreneur de béton armé, de contracter une assurance à ses frais par l'interposition du Bureau " Sécuritas".

Convention avec le
Sud-Lumière

Suivant l'esposte de M. H. Magnier et Dellès relatif aux explications données à la commission par le représentant du Sud-Lumière, sur les formules A et B, concernant les différents types de consommation, et diverses combinaisons dans les installations de force-motrice et usages éclairage et ménager. Le Conseil décide de reporter à une prochaine séance le choix de l'une ou l'autre formule, pour une étude plus approfondie.

Le Conseil ratifie la composition de la liste d'assistance médicale gratuite établie par le Bureau de Bienfaisance.

L'ordre du jour étant épure, la séance est levée à 11^h30.



Le vingt-deux septembre mil neuf cent trente six, convocation du Conseil Municipal en séance extraordinaire pour le Samedi 26 Septembre à 20^h30 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

— Réunion du 26 Septembre 1936

Le vingt-six septembre mil neuf cent trente six, à 20^h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. H. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Seroux, Magnier, Flutin, Lefevre, Dellès, Faumat, Favre, Crouse, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Naubréz, Courtei, Bautante, Dufre, Delahaye.

Excusés : M. H. Cholet et Lagon.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Construction de nouveaux groupes scolaires - M. le Maire donne lecture du décret du 7 septembre 1936 accordant des subventions pour les

travaux effectués par les collectivités et expose les formalités à accomplir pour obtenir une subvention pour la construction de groupes scolaires.

Deux projets sont en cours, un au Guichet, où la commune possède un terrain, un autre à Mondetour où il est nécessaire d'acheter le terrain

M. Delahaye expose que la commission est d'accord pour l'achat du terrain et la construction d'un groupe rue des Belges à Mondetour.

M. le Maire met en garde le Conseil au sujet du terrain qui est prévu au plan d'aménagement d'Orsay, pour construction d'Ecole à Mondetour, et pour lequel le Conseil a émis un avis défavorable à la création d'un lotissement. Il est convenu que M. Delahaye se renseignera des moyens à prendre pour dégager la commune à ce sujet.

21. Sept 36 M. le Maire est chargé de demander leur dernier prix aux vendeurs de terrain déjà présentés.

Après échange de vues à propos de la subvention susceptible d'être accordée pour la construction simultanée des groupes de Mondetour et du Guichet, d'après certains, cette subvention ne pourrait être donnée au deux projets à la fois, ou bien on risquerait de voir subventionner le projet dont le coût serait le moins élevé, favorisant ainsi le Guichet alors que celui de Mondetour est le plus urgent.

L'ensemble du Conseil se rallie à présenter les deux projets ensemble. M. le Maire se mettra en relations avec M. l'Inspecteur d'académie pour avoir son opinion sur le choix des terrains.

Construction de classes provisoires : Le Conseil, après échange de vues, considérant que certaines classes sont actuellement surpeuplées et que d'autres établies en sous-sol sont insalubres et qu'il est urgent de construire des écoles provisoires en attendant que l'on soit autorisé à faire de nouveaux groupes scolaires.

Après l'expposé de la visite faite par M. M. Delahaye et Fourat à la salle de la fanfare d'Orsay et dont il résulte que ce local, trop exigu, mal aéré et humide, ne peut convenir à l'usage de classes.

Décide la construction de deux classes provisoires, en bois de pin sylvestre, de dimensions réglementaires, permettant de recevoir 45 élèves chaque, une dans la cour des garçons et une dans la cour des filles.

M. le Maire est chargé de demander des prix dans différentes maisons et est autorisé à traiter avec celles faisant les meilleures conditions, pour permettre l'installation de ces bâtiments dans le plus bref délai.

Des facilités de paiement seront demandées, c'est à dire que la moitié par exemple du coût des travaux seraient inscrite au budget de 1936 et le solde l'année suivante.

M. le Maire rend compte que les visites médicales pourront fonctionner dès la rentrée.

Cantine Scolaire

M. Delahaye demande s'il serait possible de commencer la cantine scolaire dès la rentrée, au lieu de la 2^e quinzaine de novembre et de la continuer jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les ressources actuelles se trouvant réduites, la question sera étudiée lors de l'établissement du budget primitif.

S'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 22 h 30

Le Lundi cinq octobre 1936

Convocation du conseil municipal pour le samedi 10 octobre à 20 h 30, à la mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

La mairie

Decauville

Réunion du 10 Octobre 1936

L'an mil neuf cent trente-six, le dix octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Charron, Leborgne Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbes, Favre, Croix, Caussoult, Hemmegrave, Bouquin, Duthez, Courdin, Bontate, Dufre, Delahaye.

Excusés : M. M. Cholet, Cagnot, Fourat.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. Hemmegrave donne lecture du rapport de la commission de construction des écoles, concluant à la construction de deux classes provisoires dans la cour des filles et de deux autres classes dans la cour des garçons.

M. le Maire rend compte de la visite de M. l'Inspecteur primaire, qui lui a confirmé le nombre d'élèves qui avait été donné par les directeur et directrice, c'est-à-dire 251 garçons pour cinq maîtres et 269 filles pour 5 maîtresses, non compris le cours complémentaire.

Construction d'écoles provisoires